

# Etats financiers complets 2019

[ra19.eca-vaud.ch](http://ra19.eca-vaud.ch)

# Finances

**Au terme de l'exercice écoulé, le bénéfice net s'établit à 64 millions de francs suisses. Ce résultat s'inscrit en forte progression par rapport à 2018. L'année 2019 a été contrastée, intense sur le front de la sinistralité et exceptionnelle sur celui des marchés financiers. Cette bonne situation a permis de provisionner sur l'exercice 2019 le montant correspondant à une participation aux excédents de 15 % qui sera accordée aux assurés lors de l'émission des primes début 2020.**

- Résultat net: **64,1** millions de francs suisses
- Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles: **8,1** millions de francs suisses
- Investissements dans l'immobilier: **33,8** millions de francs suisses
  - o Immeubles de rendement: 10,9
  - o Immeubles d'exploitation: 22,9
- Performance nette des placements, toutes classes d'actifs confondues: **9,29%**

## Organisation

Pour le service comptabilité, l'année sous revue a été marquée par deux événements clés. D'une part, un nouvel organe de révision, BDO, a été nommé par le Conseil d'Etat le 13 février 2019 en remplacement d'Ernst & Young SA. D'autre part, 80 % de l'équipe a été renouvelée en cours d'année assurant ainsi un élan plus dynamique au service et une structure permettant de répondre aux besoins des clients dans les années à venir.

Le service recouvrement poursuit sa transformation, au travers de projets d'automatisation de ses activités courantes. Les principales sollicitations des assurés en 2019 ont concerné les demandes de délais ou d'échelonnements de paiements (1'200 demandes), les décomptes pour factures et contentieux (1'000 demandes) et les restitutions de montants suite aux mauvaises retranscriptions des références BVR (12'000 demandes). Ces dernières sont demeurées élevées avec toutefois une légère tendance à la baisse (- 4 %) par rapport aux années précédentes suite aux différentes communications faites aux assurés. Dans ce contexte, le processus de facturation aux assurés et clients est en cours d'analyse avec une optique de numérisation des factures (projet e-Bill).

Le service du contrôle de gestion s'est étoffé avec l'arrivée d'une contrôleuse junior pour soutenir la mise en place, l'administration et l'évolution des nouveaux outils de pilotage et de suivi budgétaire.

Dans le domaine de l'immobilier, le développement des activités de construction, ainsi que la taille croissante du patrimoine immobilier de l'ECA, ont conduit à initier une démarche en vue d'actualiser les outils de travail et les processus, tant financiers que techniques. Le développement de ce projet prioritaire a été lancé en 2019, avec une mise en œuvre opérationnelle pour 2020.

Conformément à la décision du conseil d'administration, le service de gestion des placements en valeurs mobilières a également subi une transformation puisque les actions et obligations sont gérées au travers de trois mandats balancés depuis le mois d'avril 2019.

## Commentaires généraux sur les comptes

L'ECA établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

Le bénéfice net s'établit à 64 millions de francs suisses. Les provisions pour fluctuations actuarielles et financières sont dotées à hauteur de leurs valeurs cibles optimum et le Fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels a été alimenté à hauteur de 3 millions de francs suisses. Cette bonne situation a permis de provisionner sur l'exercice 2019 le montant correspondant à une participation aux excédents de 15 % qui sera accordée aux assurés lors de l'émission des primes début 2020. Sur décision du conseil d'administration, les immeubles d'exploitation à usage propre, figurant sous la rubrique des «placements immobiliers», ont été transférés dans les immobilisations corporelles sous la rubrique «immeubles d'exploitation». Le poids du nouveau siège (ECAVENIR) dans la grille d'allocation des placements de l'ECA est à l'origine de cette réflexion et a rendu ce changement de méthode comptable nécessaire. Ainsi, cette année est comptablement marquée par des amortissements rétroactifs ainsi que par les amortissements ordinaires pour le solde des années d'usage de ces biens. Les impacts de ce changement sont documentés dans l'annexe aux comptes.

Les risques éléments naturels se sont de nouveau intensifiés à l'approche de l'été: grêle, inondations et ouragans ont touché un grand nombre d'assurés entraînant une charge de sinistres élevée mais toutefois contenue dans la moyenne des 10 dernières années. Les dommages liés aux incendies demeurent stables par rapport aux années précédentes. La charge financière totale des sinistres atteint ainsi les 73 millions de francs suisses, moindre qu'en 2018 (102 millions de francs suisses).

Les participations financières au bénéfice du Canton, des communes et des particuliers atteignent au total 46 millions de francs suisses, respectivement 13 millions de francs suisses pour la prévention et 33 millions de francs suisses pour la défense incendie et secours.

Après une fin d'année 2018 catastrophique, les marchés boursiers ont entamé l'année sur les chapeaux de roue, effaçant les pertes 2018 avant même la fin du premier trimestre 2019. Les marchés ont poursuivi leur progression tout au long de l'année en dépit des craintes liées au ralentissement de la conjoncture et aux questions géopolitiques. La performance globale nette s'élève à + 9,29 % soit le meilleur millésime de la décennie écoulée pour les actifs de l'ECA.

2019 est la quatrième année de mise en œuvre du plan stratégique 2016-2020 de l'ECA. Celui-ci comprend d'importants projets de modernisation permettant d'améliorer les prestations envers les assurés. Les charges d'exploitation, hors amortissements, sont toutefois contenues cette année (+ 2 %).

Par ailleurs, l'Etablissement porte une grande attention à la dimension ESG dans ses investissements. Membre depuis 2016 d'Ethos Engagement Pool Suisse et d'Ethos Engagement Pool International, l'ECA a décidé en 2019 de liquider toutes les matières premières et les hedge funds. L'ECA ne gère pas ses placements en direct, mais à travers des mandats confiés à des partenaires bancaires.

Les annexes aux comptes fournissent des informations détaillées sur le résultat financier et ses différentes composantes.

## Rémunération du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration exerce les compétences définies à l'article 3a de la LAIEN. Il a notamment pour attribution de définir la politique générale de l'ECA et de prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement du but défini par la loi. Il est chargé de la haute direction et en assume la responsabilité. En 2019, il a tenu six séances en plenum et vingt-neuf séances de délégation ou de commission pour une rémunération totale de 389'100 francs suisses\*. Le conseil d'administration est composé d'un président et de huit membres nommés par le Conseil d'Etat pour une durée de quatre ans.

\*Les indemnités versées aux administrateurs Jacqueline de Quattro et Jean-Yves Pidoux sont reversées respectivement à l'Etat de Vaud et à la commune de Lausanne.

Le comité de direction est composé du directeur général et de cinq membres. Sa rémunération nette se monte à 1'185'121, 20 francs suisses. Le directeur général est nommé par le Conseil d'Etat sur proposition du conseil d'administration, les directeurs sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

## Commentaires sur la gestion immobilière

L'ECA, fort de son expérience en matière d'immobilier, cherche à réaliser des ouvrages à haute valeur ajoutée, tant dans leur architecture que dans leurs qualités fonctionnelles et énergétiques. Il a adapté sa politique et intègre désormais systématiquement des systèmes respectueux de l'environnement dans ses constructions et rénovations (panneaux solaires, sondes géothermiques, isolation aux normes, etc.). Les objets mis en location sont accessibles à la population vaudoise dans son plus grand nombre.

Depuis la fin de l'année passée, l'activité de construction sur le canton s'intensifie et plusieurs projets sont en phase d'aboutissement :

- **Bex, Bex-Jardins:** la première étape de cette importante réalisation d'un quartier de 84 logements répartis en 5 immeubles, s'est achevée en début d'année avec la livraison du dernier bâtiment. Un habitat de qualité à caractère écologique et durable est proposé. La demande s'avère néanmoins moins forte qu'attendue pour ce type d'objets. La réalisation de la deuxième étape, comprenant 57 logements supplémentaires (plan partiel d'affectation entré en force en automne 2018, permis de construire délivré depuis novembre 2019) est suspendue jusqu'à l'obtention de conditions plus favorables.
- **Château-d'Œx, Les Monnaies:** ce projet constitue une offre importante de location destinée aux habitants de la région avec des logements spacieux et de qualité. Les travaux débutés au printemps 2018 poursuivent leur avancement selon la planification et entrent en phase de second œuvre pour une livraison de deux immeubles comprenant 33 logements et un espace communautaire au printemps 2020.
- **Lausanne, avenue de Menthon:** après la démolition de l'immeuble existant en automne 2018, la construction du nouveau bâtiment s'est effectuée dans de très bonnes conditions pour une mise hors d'eau en fin d'année. Dès l'été 2020, ce sont ainsi 14 logements et 2 surfaces commerciales qui seront mis en location en plein cœur de la Cité.

- **Lausanne, Le Désert:** le permis est entré en force le 7 janvier 2019, les travaux ont commencé au printemps, le bâtiment est en cours de terrassement avec pour objectif la livraison de 70 logements, garderie et locaux commerciaux au printemps 2022.
- **Lausanne, Grangette (ECAVENIR):** la construction du bâtiment regroupant les activités de l'ECA sur le site de la Grangette suit son cours pour être «hors d'eau / hors d'air» début 2020. La livraison et le déménagement sont prévus pour le premier semestre 2021. Outre le siège de l'ECA et le Centre de traitement des alarmes (CTA-118), le nouveau bâtiment accueillera l'ensemble des centrales d'urgence du Canton (117 et 144), ainsi que le poste de commandement (PCO) de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). L'agence de Lausanne ainsi que l'actuel centre de formation (CFECA) emménageront également dans le bâtiment.
- **Lausanne, Grangette, Le Hameau:** en parallèle à la construction du siège, la revalorisation de l'actuel centre de formation (CFECA) fait l'objet d'une stratégie de mise en valeur. Un mandat a été confié à un mandataire externe pour la recherche d'un locataire et une possible revalorisation du site dès le déménagement de ses activités au nouveau siège.
- **Pully, Chamblandes-Dessous:** la revalorisation du site actuellement occupé par le siège de l'ECA, libéré dès le déménagement vers la Grangette en 2021, est en développement sur la base du projet «GALOTTA» avec, en premier lieu, la mise à l'enquête du plan d'affectation prévue début 2020. La réalisation de 70 logements, ainsi que de 2'000m<sup>2</sup> de surfaces administratives ou de services pourrait ainsi débuter fin 2021.
- **Moudon, terrain de la Colline du Fey:** la valorisation de ce terrain est mise en attente. Cependant, le terrain au bénéfice d'un plan partiel d'affectation (PPA) en force depuis 3 ans permet à la Municipalité de Moudon de planifier son développement et de mesurer les attentes et besoins de la région en matière de construction.
- **Yverdon-les-Bains, Parc scientifique et technologique (PST):** ce dernier connaît un fort développement depuis 2017. Les projets de construction se concrétisent avec de nombreuses réalisations sur le site.

En parallèle à ces activités de construction, les immeubles existants font l'objet de rénovations importantes (rendues nécessaires par l'ancienneté des réalisations et la mise en conformité des standards de confort d'usage et énergétique actuels). Celles-ci concernent les bâtiments de la route Suisse à Coppet, de la rue de Fontenay à Yverdon et les Terrailles à Cossonay.

Pour conclure, 34 millions de francs suisses au total ont été investis dans les activités immobilières en 2019, soit 25% de plus que l'année passée, reflétant l'intensification des activités immobilières sur l'année. 11 millions de francs suisses ont été investis dans les immeubles de placement et 23 millions de francs suisses dans les immeubles d'exploitation.

## **Commentaires sur la gestion des valeurs mobilières**

Après un dernier trimestre 2018 catastrophique, les marchés boursiers ont entamé l'année sur les chapeaux de roue, effaçant les pertes 2018 avant même la fin du premier trimestre 2019. Les marchés ont poursuivi leur progression tout au long de l'année en dépit des craintes liées au ralentissement de la conjoncture et aux questions géopolitiques, notamment le Brexit, la guerre commerciale sino-américaine ou plus récemment les troubles au Moyen-Orient.

Ainsi, à fin décembre, les actions ont culminé à + 30% pour le marché suisse, à + 25% pour le marché mondial des pays développés et à + 16% pour celui des pays émergents. Côté obligataire, les premiers signes de ralentissement conjoncturel ont convaincu les banquiers centraux de réduire leurs taux à court terme (Fed et BCE) provoquant au cours de l'été un recul généralisé des rendements avec, à la clé, des performances en hausse. Ainsi, la performance des obligations suisses atteint + 3% sur l'année et même + 5% pour les obligations étrangères. Les marchés immobiliers ont également engrangé des profits confortables en raison de la forte demande des investisseurs en quête de rendements positifs. Les investissements alternatifs terminent aussi l'année en territoire positif avec des performances oscillant autour de 4%. Au final, la liquidité est la seule classe d'actifs à afficher une performance négative, en raison des taux négatifs imposés par la BNS.

La performance consolidée pour 2019 s'élève à + 9,3%, nette de tous frais, soit 3 fois plus que la performance budgétée pour l'année. En termes de contribution à la performance, on retiendra que les actions réalisent plus de 80 % de la performance globale, tandis qu'elles pèsent pour 32% de l'allocation moyenne.

Sur base historique, 2019 est le meilleur millésime de la décennie écoulée pour les actifs de l'ECA qui auront rapporté en moyenne 4% par an.

Depuis avril 2019, conformément à la décision du conseil d'administration, les actions et obligations sont gérées au travers de 3 mandats balancés qui totalisent une valeur de 1 milliard de francs suisses à fin décembre, soit 57% des actifs de l'ECA. 2 mandats sont gérés activement tandis que le 3<sup>e</sup> est indiciel dans une proportion de 60/40. Le premier trimestre a été entièrement consacré à la transition.

Dans un deuxième temps, le conseil d'administration a pris la décision de se départir des investissements alternatifs, à l'exception du private equity. Ainsi, le portefeuille de matières premières a été vendu au cours du mois de juin, tandis que le mandat de hedge funds a été réduit de manière échelonnée sur 6 mois pour des questions de liquidité des fonds. Le produit de ces ventes a été principalement réinjecté dans les mandats balancés actions/obligations.

## **Provisions pour fluctuation actuarielle et pour risques liés aux placements de capitaux**

La valeur cible des provisions est calculée dans le cadre d'une analyse d'*Asset & Liabilities Management (ALM)* basée sur les propres données historiques statistiques de l'ECA. Cette analyse a été révisée cette année en intégrant les données de novembre 2018 à novembre 2019.

Ainsi, afin de couvrir les risques liés aux dommages dus aux incendies et aux éléments naturels d'une part, et ceux inhérents aux marchés financiers d'autre part, l'analyse a évalué le besoin de réserve à

1,99‰ de l'ensemble des capitaux assurés par l'ECA, contre 2‰ en 2018. Elle doit permettre de couvrir les coûts d'un événement majeur dont la survenance est exceptionnelle (survenance 1 fois tous les 400 ans).

Ces deux provisions avaient été dissoutes en partie en 2018 compte tenu de la forte sinistralité, conjuguée à une perte enregistrée sur les placements de capitaux. Conformément aux principes comptables de l'ECA, les deux provisions ont été complétées à hauteur des valeurs cibles en 2019.

### **Révision et approbation des comptes**

L'année 2019 a été marquée par la désignation d'un nouvel organe de révision, BDO, désigné et nommé par le Conseil d'Etat le 13 février 2019 en lieu et place de l'organe de révision Ernst & Young SA. BDO a effectué un contrôle intermédiaire des comptes ainsi que le contrôle de l'existence du Système de Contrôle Interne (SCI) du 22 octobre au 2 novembre 2019.

L'audit final des comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe, a été réalisé du 28 janvier au 8 février 2020. La révision a conclu à la conformité des comptes, selon les normes d'audit suisse 890 et les exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs maladie et incendie (RPC 41).

## Bilan au 31 décembre 2019 (en milliers de francs suisses)

		Renvoi annexe	31.12.2019	31.12.2018
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Placements de capitaux	1	1'573'156	1'454'121
	Immobilisations corporelles	2	102'493	118'221
	Immobilisations incorporelles	2	8'642	10'358
	<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>1'684'291</b>	<b>1'582'700</b>
<b>Actifs circulants</b>	Actifs de régularisation	3	3'260	3'313
	Créances	4	20'624	18'772
	Liquidités	5	107'946	85'043
	<b>Total actifs circulants</b>		<b>131'830</b>	<b>107'128</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1'816'121</b>	<b>1'689'828</b>	
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	Réserves provenant de bénéfices accumulés		704'613	703'652
	Résultat net de l'exercice		64'062	961
	<b>Total capitaux propres</b>		<b>768'675</b>	<b>704'613</b>
<b>Capitaux étrangers</b>	Provisions techniques	6.1	143'059	130'218
	Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	515'277	502'573
	Provisions non techniques	6.3	42'143	36'693
	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	328'729	295'607
	Passifs de régularisation	7	5'637	6'411
	Fonds cantonaux	8	5'112	5'921
	Dettes	9	7'488	7'792
	<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>1'047'446</b>	<b>985'215</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1'816'121</b>	<b>1'689'828</b>	

## Compte de résultat 2019 (en milliers de francs suisses)

	Renvoi annexe	2019	2018
Produits des primes nettes de réassurance	10	217'983	178'536
Charges des sinistres nets de réassurance	11	- 72'727	-101'863
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	- 12'704	32'275
Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours	12	- 45'551	- 44'069
Participation non contractuelle aux excédents	6.1	- 35'769	34'822
Produits divers d'exploitation	13	6'009	10'063
Prélèvement sur fonds cantonaux	14	5'069	3'988
Charges sur fonds cantonaux	14	- 5'069	- 3'988
<b>MARGE BRUTE DES MISSIONS DE L'ECA</b>		<b>57'241</b>	<b>109'763</b>
<i>Les missions de l'ECA sont l'assurance, la prévention et la défense incendie et secours</i>			
Charges d'exploitation	15	-113'463	- 72'612
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>		<b>- 56'222</b>	<b>37'152</b>
Produits des placements de capitaux		218'483	100'816
Charges des placements de capitaux		- 62'310	-132'836
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	- 33'122	- 1'748
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>16</b>	<b>123'051</b>	<b>- 33'768</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>66'829</b>	<b>3'384</b>
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel	17	- 453	- 108
<b>RESULTAT AVANT CONTRIBUTION SPECIALE</b>		<b>66'377</b>	<b>3'276</b>
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	18	- 2'315	- 2'315
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>64'062</b>	<b>961</b>

## Flux de trésorerie (en milliers de francs suisses, méthode directe)

		2019	2018
<b>Activités d'exploitation</b>	Primes nettes encaissées	219'364	181'251
	Charges de sinistres nettes payées	- 92'084	- 61'549
	Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours payées	- 39'094	- 42'665
	Produits divers d'exploitation encaissés	3'660	3'668
	Encaissement sur fonds cantonaux	4'391	4'548
	Charges sur fonds cantonaux	- 4'888	- 4'149
	Charges d'exploitation payées	- 69'615	- 67'361
	Produit net des placements de capitaux encaissé	19'729	18'833
	<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>41'464</b>	<b>32'576</b>
<b>Activités d'investissement</b>	Désinvestissements d'immobilisations corporelles encaissés	37	19
	Investissements d'immobilisations corporelles payés	- 8'324	- 8'932
	Désinvestissements d'immobilisations incorporelles encaissés	0	0
	Investissements d'immobilisations incorporelles payés	- 264	- 2'470
	Désinvestissements de titres et autres placements de capitaux encaissés	862'659	85'326
	Investissements de titres et autres placements de capitaux payés	-872'669	-106'401
	<b>Flux net de trésorerie d'investissement</b>	<b>- 18'560</b>	<b>- 32'458</b>
<b>Activités de financement</b>	Emprunts contractés	0	0
	Emprunts remboursés	0	0
	<b>Flux net de trésorerie de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>		<b>22'904</b>	<b>118</b>
<b>TRESORERIE INITIALE</b>		<b>85'043</b>	<b>84'925</b>
<b>TRESORERIE FINALE</b>		<b>107'946</b>	<b>85'043</b>

## Tableau des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Réserves provenant de bénéfices accumulés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2017</b>	<b>620'101</b>	<b>83'552</b>	<b>703'652</b>
Attribution du résultat de l'exercice 2017	83'552	-	-
Résultat de l'exercice 2018	-	961	961
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018</b>	<b>703'652</b>	<b>961</b>	<b>704'613</b>
Attribution du résultat de l'exercice 2018	961	-	0
Résultat de l'exercice 2019	-	64'062	64'062
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019</b>	<b>704'613</b>	<b>64'062</b>	<b>768'675</b>

## Annexe aux comptes annuels

### Principes régissant l'établissement des comptes annuels

#### Généralités

##### Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC dans leur intégralité et en particulier avec la norme RPC 41, spécifique aux assurances maladie et incendie. Ils donnent une image fidèle "true and fair view" du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les comptes annuels sont également conformes à la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Les missions d'assurance, de prévention et de défense incendie et secours de l'ECA ne sont pas des unités d'affaires et ne donnent pas lieu à l'établissement d'un compte de résultat sectoriel.

##### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours applicables à la date du bilan.

En application de la stratégie, les placements en devises font l'objet d'une couverture du risque de change de manière à limiter l'exposition à hauteur du maximum de 20%.

#### Bilan

##### Placements de capitaux

Ce poste comprend les titres et autres placements de capitaux ainsi que les placements immobiliers.

Les titres et autres placements cotés sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres et autres placements de capitaux non cotés sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur éventuelles, et les Hedge Funds et Private Equity à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les placements immobiliers comprennent les terrains non bâtis, les immeubles de rendement et les immeubles de rendement en construction, ainsi que les parts de fonds de placement immobiliers. L'évaluation

des terrains et des immeubles est menée par un expert externe. Cette expertise est effectuée à intervalles réguliers déterminés par l'ECA et à chaque fois qu'un événement modifie la valeur de l'objet de façon conséquente. Les terrains non bâtis sont évalués à leur valeur vénale. Les immeubles en cours de construction sont enregistrés au coût d'acquisition jusqu'à leur mise en exploitation.

Les immeubles de rendement sont évalués à la valeur actuelle, selon la méthode des cash flows actualisés (DCF).

Les parts de fonds de placement immobilier cotés sont évaluées à la valeur de marché à la date du bilan.

##### Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les immeubles d'exploitation, les véhicules, les aménagements d'exploitation et le mobilier dont le coût de construction ou d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 10'000 francs suisses et la durée de vie économique supérieure ou égale à 3 ans.

Ces immobilisations sont évaluées au coût de construction ou d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Immeubles d'exploitation: 30 ans
- Véhicules : 5, 10 ou 15 ans
- Aménagements d'exploitation : 3, 5 ou 10 ans
- Mobilier : 5 ans

##### Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les logiciels dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 500'000 francs suisses et la durée de vie économique supérieure ou égale à 5 ans. Les immobilisations incorporelles développées à l'interne ne sont pas activées.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition TTC, déduction faite d'amortissements linéaires économiquement nécessaires.

La durée d'amortissement se situe entre 5 et 7 ans.

##### Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir ainsi que les intérêts courus.

## Annexe aux comptes annuels

### Créances

Ce poste comprend les créances envers les assurés nettes de toute provision nécessaire, les créances envers les compagnies de réassurance, les autres créances à court terme et l'impôt anticipé à recevoir, évalués à leur valeur nominale.

### Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse et bancaires, ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois à la date du bilan), évalués à la valeur nominale.

### Capitaux propres

Ce poste représente les résultats nets cumulés des exercices précédents et le résultat net de l'exercice.

### Capitaux étrangers

#### Provisions techniques

Ce poste comprend les provisions pour sinistres (en cours, IBNR et CIREN) et la provision pour participation non contractuelle aux excédents.

- **Provision pour sinistres en cours**

En conformité avec les dispositions de la LAIEN (art. 50 et ss), l'ECA crée une provision pour les sinistres non réglés à la date du bilan. Cette provision est évaluée individuellement par dossier. Elle inclut les sinistres de l'année en cours annoncés jusqu'à la fin de la 2e semaine pleine de l'exercice suivant.

- **Provision IBNR**

La provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) est une provision complémentaire permettant de tenir compte des annonces tardives de sinistres. Elle est calculée sur la base des moyennes historiques.

- **Provision pour CIREN**

La provision en faveur de la CIREN (Communauté Intercantonale de Risques Eléments Naturels) représente le montant estimé par l'UIR à verser, relatif à des sinistres annoncés, conformément au contrat de réassurance avec l'UIR (Union Intercantonale de Réassurance).

- **Provision pour participation non contractuelle aux excédents**

Cette provision permet de financer une réduction de prime aux assurés. Elle peut être constituée, sur décision du conseil d'administration, lorsque le

résultat le permet et que toutes les autres provisions ont atteint leurs valeurs cibles.

Elle est utilisée ou dissoute sur décision du conseil d'administration.

#### Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

- **Pool suisse des dommages sismiques**

Cette provision correspond à l'engagement de l'ECA dans le cadre du Pool suisse pour la couverture des dommages immobiliers résultant des secousses sismiques. Le montant est fixé chaque année par la direction du Pool.

Son utilisation n'est requise qu'en cas de tremblement de terre.

A noter que l'ECA n'a aucune obligation juridique envers les assurés en cas de dommages sismiques.

- **Fonds vaudois tremblement de terre (FVTT)**

Ce fonds a pour but de couvrir les dommages mobiliers résultant des secousses sismiques. Il est alimenté chaque année par le compte de résultat, lorsque le résultat est positif, de manière à ce que l'engagement total de l'ECA pour risques sismiques (dommages aux bâtiments et au mobilier) atteigne 20% maximum de la fortune (capitaux propres de l'ECA au bilan).

La prime annuelle du Pool suisse des dommages immobiliers sismiques est financée par prélèvement sur le FVTT.

La couverture du risque en cas de tremblement de terre est régie par le "Règlement sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT)" du 29 mars 1989 arrêté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

- **Provision pour fluctuation actuarielle**

Cette provision permet de couvrir la volatilité des dommages assurés. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management ; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat actuariel espéré (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4

## Annexe aux comptes annuels

ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'événement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, des sinistres supérieurs à un écart-type de la moyenne des sinistres des 15 dernières années devaient survenir, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un niveau de résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

### Provisions non techniques

- **Provision pour participations financières de prévention**

Cette provision correspond aux demandes de participations financières accordées par l'ECA, quel que soit le degré d'avancement du projet ayant fait l'objet d'une décision formelle d'allocation, et pour lesquelles une provision distincte par dossier est constituée.

Ces participations financières sont déterminées sur la base de la LAIEN.

Le montant de cette provision reflète les participations financières accordées dans le cadre des réseaux de distribution d'eau, des installations d'extinction automatique, de détection, de paratonnerres, de murs coupe-feu et d'alarme grêle. Elle est évaluée périodiquement sur la base des montants accordés diminués des paiements déjà effectués, à la date du bilan.

- **Provision pour participations financières de défense incendie et secours**

Cette provision correspond à l'ensemble des engagements formels pris par l'ECA à la date du bilan, en relation avec le subventionnement des constructions des bâtiments du service du feu.

- **Provision pour litiges en cours**

Cette provision est destinée à couvrir les risques financiers encourus par l'ECA dans le cadre de litiges qui l'opposent à des tiers. Les litiges sont évalués individuellement et de manière régulière,

au minimum à la date du bilan. Ces évaluations tiennent compte des indemnités, des dommages, des intérêts éventuels et des frais de procédure.

- **Provision pour engagements de prévoyance professionnelle**

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base du bilan de l'institution de prévoyance autonome (ECARP), établi sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Cette provision découle du plan de prévoyance de l'ECA et du taux de couverture de la caisse de pension.

L'ECA constitue une provision lorsque le dernier taux de couverture annoncé est inférieur à 100% et qu'une contribution d'assainissement, à charge de l'employeur, sur plusieurs années, a été déterminée et demandée par la caisse ou pour tout autre engagement économique lié à la prévoyance.

- **Provision pour impôts différés sur gains immobiliers**

Cette provision correspond au montant à payer sur la plus-value en cas de vente d'un bien immobilier. Elle est calculée chaque année sur une base bilancielle, séparément pour chaque immeuble.

### Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision permet de couvrir la volatilité des valeurs de capitaux. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques des placements de capitaux est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat espéré des placements de capitaux (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4 ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'événement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

## Annexe aux comptes annuels

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, le résultat des placements de capitaux est inférieur à un écart-type de la moyenne des résultats des 15 dernières années, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

### Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer, les produits reçus d'avance ainsi que la contribution spéciale à l'Etat de Vaud.

### Fonds cantonaux

Ces fonds sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan.

- **Fonds cantonal secours routier**

Conformément au règlement cantonal du 17 août 2011 sur le secours routier (RSV 963.15.3), l'Etat de Vaud a confié la gestion du Fonds cantonal de secours routier qui lui appartient à l'ECA, par délégation de compétences du Conseil d'Etat. Ce fonds est affecté aux missions de secours routier sur le réseau des routes cantonales et nationales. Il est alimenté par des subventions de la Confédération.

Le fonds a pour but de financer complètement les frais d'investissement et d'exploitation nécessaires à la réalisation de ce type de missions par les SDIS expressément désignés par l'ECA dans le cadre d'un concept cantonal. Les modalités de gestion de ce fonds appliquées par l'ECA font l'objet de principes de gestion spécifiques, validés par la personne responsable du Département de la sécurité et de l'environnement.

- **Fonds cantonal secours ferroviaire**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA suite à la publication par l'OFT d'une nouvelle ordonnance (OFSI) entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et fixant la participation des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires (GI) aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires. L'ECA gère ce fonds financé par les GI possédant des lignes ferroviaires sur le territoire cantonal. Il est utilisé par l'ECA pour couvrir les frais supplémentaires des SDIS concernés, occasionnés par la formation de base, la

formation continue et les exercices annuels prescrits par l'OFSI.

- **Fonds missions SDIS ABC**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'Etat de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière atomique, bactériologique et chimique.

### Dettes

Ce poste comprend les dettes envers les fournisseurs et créanciers divers, les institutions publiques et les assurances sociales, évaluées à la valeur nominale à la date du bilan.

## Compte de résultat

### Produits des primes nettes de réassurance

Ce poste correspond aux produits des primes émises durant l'année, nettes de droit de timbre et de toutes autres déductions. Ces produits comprennent une part dédiée à l'assurance et une part dédiée à la prévention et à la défense incendie et secours, qui ne peut dépasser 35%. Seule la part de la prime d'assurance est soumise au droit de timbre.

Les primes dues aux compagnies de réassurances viennent en déduction du produit des primes.

### Charges des sinistres nets de réassurance

Ce poste correspond aux charges de sinistres nets de réassurance, bâtiments et mobilier, liées aux sinistres incendie et éléments naturels enregistrés dans l'année, tenant compte de tous les frais associés, des variations de provisions et déduction faite des participations reçues des compagnies de réassurance.

### Variations des provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Ce poste correspond à la dotation aux provisions techniques pour fluctuation et sécurité (charge) ou à leur utilisation en cas de décision de dissolution (produit). La contrepartie des mouvements est enregistrée dans les comptes de provisions correspondants figurant au bilan.

## Annexe aux comptes annuels

### **Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours**

Ce poste correspond aux charges directes de prestations et participations financières de prévention selon RPFPIEN du 30 octobre 2013 (RSV 963.41.5) et de défense incendie et secours selon RPFSDIS du 15 janvier 2014 (RSV 963.41.2). Ce poste comprend également les contributions de compagnies privées d'assurance à hauteur 0,05 pour mille francs des valeurs mobilières qu'elles couvrent dans le canton de Vaud pour les frais de prévention et de défense incendie.

### **Participation non contractuelle aux excédents**

Ce poste enregistre la constitution et l'utilisation de la provision non contractuelle aux excédents, en cas de réduction de prime ou de décision de dissolution. La contrepartie des mouvements est enregistrée dans le compte de provision pour participation non contractuelle aux excédents figurant au bilan.

### **Produits divers d'exploitation**

Ce poste correspond principalement aux redevances et concessions facturées pour les transmissions d'alarmes, aux émoluments versés par la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) ainsi qu'aux éventuelles participations aux excédents des compagnies de réassurance.

### **Prélèvements sur fonds cantonaux**

Ce poste correspond au montant prélevé sur les Fonds cantonaux de secours routier, ferroviaire et ABC pour couvrir le total des charges de l'exercice enregistrées dans les comptes de charges correspondants (voir point suivant).

### **Charges sur fonds cantonaux**

Ce poste enregistre les charges en lien avec les missions de secours routier, ferroviaire et ABC (voir fonds cantonaux secours routier, ferroviaire et ABC).

### **Charges d'exploitation**

Ce poste contient toutes les charges de fonctionnement de l'ECA.

### **Résultat des placements de capitaux**

Ce poste correspond aux produits et aux charges des placements de capitaux, y compris la variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

Les produits comprennent les gains réalisés et non réalisés sur cours et sur change, les dividendes et intérêts, les produits des placements immobiliers, les bénéfiques sur cessions d'immeubles ainsi que les réévaluations d'immeubles.

Les charges comprennent les pertes réalisées et non réalisées sur cours et sur change, les frais de gestion des titres, les charges des placements immobiliers, les pertes sur cessions d'immeubles ainsi que les dépréciations d'immeubles. Elles comprennent également la contrepartie de la provision pour impôts différés sur gains immobiliers.

### **Résultat hors exploitation**

Ce poste comprend les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement de l'activité ordinaire et des missions de l'ECA.

### **Résultat exceptionnel**

Ce poste comprend les charges et les produits qui n'apparaissent que très rarement dans le cadre de l'activité et qui n'étaient pas prévisibles.

### **Contribution spéciale à l'Etat de Vaud**

Ce poste correspond à la contribution légale annuelle due à l'Etat de Vaud prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN.

## **Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan**

Ce poste comprend les cautionnements, obligations de garantie, constitution de gages en faveur de tiers, les autres engagements conditionnels, les instruments financiers et placements de capitaux ainsi que tout autre engagement irrévocable supérieur à une année et à 300'000 francs suisses.

### **Flux de trésorerie**

Ce tableau est établi selon la méthode directe distinguant les flux de liquidités liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement. La trésorerie comprend tous les postes inclus dans la rubrique liquidités.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 1 Placements de capitaux

		31.12.2019	31.12.2018
<b>Titres et autres placements de capitaux à la valeur de marché</b>	Obligations en francs suisses, placements directs ou collectifs, à terme, prêts, hypothèques	327'768	297'422
	Obligations en monnaies étrangères, placements directs ou collectifs	80'699	70'824
	Actions suisses, placements directs ou collectifs	302'140	241'406
	Actions étrangères, placements directs ou collectifs	302'183	240'070
	Hedge Funds	37'720	77'559
	Private Equity	83'660	78'469
	Commodities	0	14'361
	<b>Total</b>	<b>1'134'170</b>	<b>1'020'111</b>
<b>Placements immobiliers</b>	Terrains non bâtis	23'018	32'095
	Immeubles de rendement en cours de construction	22'994	45'531
	Immeubles de rendement	350'060	316'430
	Fonds de placement immobilier suisse	2'425	2'537
	Fonds de placement immobilier étranger	40'488	37'417
	<b>Total</b>	<b>438'985</b>	<b>434'009</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>		<b>1'573'156</b>	<b>1'454'121</b>
<b>Répartition des placements de capitaux par monnaie</b>	CHF	1'272'234	1'032'877
	EUR (cours au 31.12.2019 : 1.08697 ; 31.12.2018 : 1.126917)	53'440	89'126
	USD (cours au 31.12.2019 : 0.96835 ; 31.12.2018 : 0.9858)	236'932	307'284
	Autres monnaies	10'550	24'834
	<b>Total</b>	<b>1'573'156</b>	<b>1'454'121</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### Instruments financiers dérivés

		Valeurs des contrats		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
<b>TAUX</b>	<b>Options</b>						
	couverture						
	négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture						
	négoce						
<b>DEVISES</b>	<b>Options</b>						
	couverture	11'341	21'802	144	127	0	0
	négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture	98'852	112'386	1'296	497	0	0
	négoce						
<b>INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Options</b>						
	couverture						
	négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture						
	négoce						
<b>AUTRES ACTIFS SOUS-JACENTS</b>	<b>Options</b>						
	couverture						
	négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture						
	négoce						
<b>TOTAL</b>		<b>110'193</b>	<b>134'188</b>	<b>1'440</b>	<b>623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les contrats à terme comprennent les "futures" et les "forwards".

L'ECA n'effectue pas de vente à découvert, conformément à son règlement de placement.

Les valeurs des contrats correspondent aux volumes des engagements (sous-jacents).

Les valeurs de remplacement positives (négatives) correspondent à la valeur de marché au 31.12 des options achetées (vendues). Quant aux contrats de change à terme, il s'agit du gain (perte) qui serait réalisé au 31.12. Les instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le cadre d'opérations de couverture qu'à des fins de placements. Tout engagement résultant d'opérations sur dérivés ou qui peut résulter de l'exercice du droit est couvert. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut toutefois pas être effectuée dans le but d'exercer un effet de levier sur la fortune globale.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### Tableau des placements immobiliers

	Terrains non bâtis	Immeubles de rendement en cours de construction	Immeubles de rendement	Fonds de placement immobilier suisse	Fonds de placement immobilier étranger	Total
<b>2019</b>						
Valeurs actuelles au 1.1.2019	32'095	45'531	316'430	2'537	37'417	<b>434'009</b>
Entrées	22	10'274	973	0	2'951	<b>14'219</b>
Réévaluations	0	4'879	6'171	0	1'681	<b>12'731</b>
Dépréciations	- 2'093	- 8'976	- 8'880	- 112	- 35	- <b>20'097</b>
Sorties	- 353	0	0	0	- 1'525	- <b>1'877</b>
Reclassifications	- 6'653	- 28'714	35'367	0	0	- <b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2019</b>	<b>23'018</b>	<b>22'994</b>	<b>350'060</b>	<b>2'425</b>	<b>40'488</b>	<b>438'985</b>
Coût d'acquisition ou de revient	13'362	22'994	359'731	2'537	38'843	<b>437'467</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	9'656	0	- 9'671	- 112	1'645	<b>1'518</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2019	463	22'994	349'347	0	0	<b>372'804</b>
<b>2018</b>						
Valeurs actuelles au 1.1.2018	37'696	31'640	309'915	4'814	32'993	<b>417'058</b>
Entrées	1'307	12'980	763	0	7'256	<b>22'305</b>
Réévaluations	458	406	19'398	1'146	0	<b>21'409</b>
Dépréciations	- 4'236	- 492	- 12'649	0	-2'833	- <b>20'210</b>
Sorties	- 3'129	0	0	- 3'424	0	- <b>6'553</b>
Reclassifications	0	997	- 997	0	0	<b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2018</b>	<b>32'095</b>	<b>45'531</b>	<b>316'430</b>	<b>2'537</b>	<b>37'417</b>	<b>434'009</b>
Coût d'acquisition ou de revient	16'249	45'531	323'392	1'391	40'249	<b>426'812</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	15'846	0	- 6'962	1'146	- 2'833	<b>7'197</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2018	463	46'573	321'553	0	0	<b>368'588</b>

Sur décision du conseil d'administration, les immeubles d'exploitation à usage propre, figurant sous la rubrique des «placements immobiliers», ont été reclassifiés dans les immobilisations corporelles sous la rubrique «immeubles d'exploitation». Ceci concerne les immeubles en cours de construction pour CHF 40,537 millions de francs et les immeubles d'exploitation pour CHF 28,980 millions de francs (lié au chiffre 2).

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 2 Immobilisations corporelles et incorporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	CORPORELLES						TOTAL CORPORELLES		TOTAL INCORPORELLES	
	Immeubles d'exploitation		Véhicules		Aménagements et mobilier		Immobilisés	En cours	Logiciels	
	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours			Immobilisés	En cours
<b>2019</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
<b>Etat au 1.1.2019</b>	28'980	40'537	91'452	3'746	18'328	3'208	138'760	47'491	4'265	8'372
Entrées	20'882	20'185	5'447	4'219	1'932	3'242	28'261	27'646	8'417	267
Sorties	- 418	- 17'702	- 1'711	- 5'117	- 36	- 1'867	- 2'166	- 24'685	0	- 8'414
<b>Etat au 31.12.2019</b>	49'444	43'021	95'188	2'849	20'223	4'583	164'855	50'453	12'682	225
<b>Amortissements cumulés</b>										
<b>Etat au 1.1.2019</b>	0	0	- 55'656	0	- 12'375	0	- 68'031	0	- 2'278	0
Amortissements	- 1'493	0	- 4'906	0	- 1'913	0	- 8'311	0	- 1'987	0
Dépréciations	- 38'220	0	0	0	0	0	- 38'220	0	0	0
Sorties	0	0	1'711	0	36	0	1'748	0	0	0
<b>Etat au 31.12.2019</b>	- 39'713	0	- 58'850	0	- 14'252	0	- 112'814	0	- 4'265	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2019</b>	69'517		39'543		9'161		118'221		10'358	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2019</b>	52'752		39'187		10'554		102'493		8'642	
<b>2018</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
<b>Etat au 1.1.2018</b>	28'177	25'830	88'983	4'832	17'653	1'684	134'813	32'345	3'663	7'146
Entrées	803	14'707	6'709	5'532	934	2'388	8'446	22'627	601	1'827
Sorties	0	0	- 4'240	- 6'617	- 259	- 863	- 4'499	- 7'481	0	- 601
<b>Etat au 31.12.2018</b>	28'980	40'537	91'452	3'746	18'328	3'208	138'760	47'491	4'265	8'372
<b>Amortissements cumulés</b>										
<b>Etat au 1.1.2018</b>	0	0	- 54'809	0	- 10'769	0	- 65'578	0	- 525	0
Amortissements	0	0	- 5'087	0	- 1'776	0	- 6'863	0	- 597	0
Dépréciations <sup>a)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	- 1'156	0
Sorties	0	0	4'240	0	170	0	4'409	0	0	0
<b>Etat au 31.12.2018</b>	0	0	- 55'656	0	- 12'375	0	- 68'031	0	- 2'278	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2018</b>	54'008		39'006		8'568		101'581		10'284	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2018</b>	69'517		39'543		9'161		118'221		10'358	

La valeur incendie des immeubles d'exploitation et en cours de construction se monte à CHF 74,5 millions en 2019 (2018 : CHF 75 millions).

Les "en cours" de la catégorie véhicules correspondent à des immobilisations en cours de construction pour le service de la défense incendie.

En 2019, les "en cours" de la catégorie aménagements correspondent notamment aux projets RAMA II pour CHF 1 million de francs, SAEII pour CHF 0,7 million de francs, Centrales Etat pour CHF 0,9 million de francs ainsi qu'à des équipements de défense incendie pour CHF 0,4 million de francs, des équipements de télématique pour CHF 0,9 million de francs et des équipements informatiques pour CHF 0,5 million de francs.

En 2019, les "en cours" de la catégorie logiciels correspondent majoritairement au projet de digitalisation de l'ECA "DIGECA".

Sur décision du conseil d'administration, les immeubles d'exploitation à usage propre, figurant sous la rubrique des « placements immobiliers », ont été reclassifiés dans les immobilisations corporelles sous la rubrique « immeubles d'exploitation » (lié au chiffre 1). Ainsi, cette année est comptablement marquée par des amortissements exceptionnels (CHF 38 millions de francs) ainsi que par des amortissements ordinaires (CHF 1 million de francs) pour le solde des années d'usage de ces biens (lié au chiffre 15).

<sup>a)</sup> La dépréciation de KCHF 1'156 réalisée en 2018 est commentée à l'annexe "15 Charges d'exploitation"

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 3 Actifs de régularisation

	31.12.2019	31.12.2018
Compte d'attente divers <sup>b)</sup>	210	247
Charges d'immeubles payées d'avance	269	55
Charges diverses payées d'avance	654	806
Produits à recevoir	1'507	2'204
Actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur	572	0
Intérêts courus	48	0
<b>TOTAL ACTIFS DE REGULARISATION</b>	<b>3'260</b>	<b>3'313</b>

<sup>b)</sup> En 2019 : comprend une opération à terme à hauteur de KCHF 144 (échéance 2020)

En 2018 : comprend une opération à terme à hauteur de KCHF 127 (échéance 2019)

### 4 Créances

<b>Créances envers des assurés</b>	Primes à encaisser	2'818	1'680
	Provision pour pertes sur créances	- 645	- 601
	<b>Total des créances envers des assurés</b>	<b>2'172</b>	<b>1'079</b>
<b>Créances envers des compagnies de réassurance</b>	Sinistres incendie	5'383	4'922
	Sinistres éléments naturels	2'124	6'204
	<b>Total des créances envers des compagnies de réassurance</b>	<b>7'507</b>	<b>11'126</b>
<b>Autres créances à court terme</b>	Impôts anticipés à recevoir	8'775	4'848
	Décomptes de gérances à encaisser	1'454	1'564
	Créances sur redevances et concessions	29	14
	Créances diverses	686	141
	<b>Total des autres créances à court terme</b>	<b>10'945</b>	<b>6'567</b>
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>20'624</b>	<b>18'772</b>	

### 5 Liquidités

Caisses	12	15
Poste	36'514	34'773
Banques	31'420	20'255
Placements à court terme	40'000	30'000
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>107'946</b>	<b>85'043</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 6 Provisions

6.1. Provisions techniques	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
<b>2019</b>					
Provision pour sinistres en cours <sup>c)</sup>	127'837	129'533	-125'457	- 27'004	104'909
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN <sup>d)</sup>	0	0	0	0	0
Provision pour participation non contractuelle aux excédents <sup>e)</sup>	381	36'150	- 34	- 347	36'150
<b>Total provisions techniques</b>	<b>130'218</b>	<b>165'683</b>	<b>-125'491</b>	<b>- 27'351</b>	<b>143'059</b>
<b>2018</b>					
Provision pour sinistres en cours <sup>c)</sup>	89'343	177'597	-121'223	- 17'880	127'837
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN <sup>d)</sup>	0	0	0	0	0
Provision pour participation non contractuelle aux excédents <sup>e)</sup>	35'203	0	- 34'822	0	381
<b>Total provisions techniques</b>	<b>126'546</b>	<b>177'597</b>	<b>-156'045</b>	<b>- 17'880</b>	<b>130'218</b>

<sup>c)</sup> La constitution comprend les nouvelles provisions de sinistres survenus pendant l'année en cours ainsi que les compléments liés aux sinistres des années précédentes. L'utilisation est constituée des paiements de sinistres ainsi que des ajustements à la baisse des provisions des sinistres de l'année en cours. La dissolution est constituée des excédents réalisés sur les sinistres des années précédentes.

<sup>d)</sup> Aucun mouvement n'a été enregistré en 2019 sur la provision, ni en 2018.

<sup>e)</sup> En 2019, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15% accordés pour les primes 2020. Utilisation de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés : 15% en 2018.

6.2. Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
<b>2019</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	67'565	55	0	0	67'620
Fonds vaudois tremblement de terre <sup>f)</sup>	69'506	0	- 4'175	0	65'331
Provision pour fluctuation actuarielle <sup>g)</sup>	365'502	16'824	0	0	382'326
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>502'573</b>	<b>16'879</b>	<b>- 4'175</b>	<b>0</b>	<b>515'277</b>
<b>2018</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	67'126	439	0	0	67'565
Fonds vaudois tremblement de terre <sup>f)</sup>	73'605	0	- 4'099	0	69'506
Provision pour fluctuation actuarielle <sup>g)</sup>	394'117	0	- 20'265	- 8'350	365'502
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>534'847</b>	<b>439</b>	<b>- 24'364</b>	<b>- 8'350</b>	<b>502'573</b>

<sup>f)</sup> La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques de KCHF 4'175 (KCHF 4'099 en 2018).

<sup>g)</sup> En 2018, la provision pour fluctuation actuarielle a été, dans un premier temps, dissoute à hauteur de KCHF 8'350 afin d'atteindre la nouvelle valeur cible déterminée par une étude ALM réalisée en 2018. Dans un deuxième temps, compte tenu de la sinistralité élevée (supérieure à la moyenne), en accord avec les principes comptables fixés, la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 20'265. Ainsi le montant de la provision est provisoirement inférieur à la valeur cible.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

<b>6.3. Provisions non techniques</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2019</b>					
Provision pour participations financières de prévention <sup>h)</sup>	26'500	11'022	- 9'265	- 1'556	26'702
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	894	1'640	0	0	2'534
Provision pour litiges en cours <sup>i)</sup>	3'500	500	0	0	4'000
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <sup>j)</sup>	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	3'798	110	0	0	3'908
Fonds de prévention Eléments Naturels	2'000	3'000	0	0	5'000
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>36'693</b>	<b>16'272</b>	<b>- 9'265</b>	<b>- 1'556</b>	<b>42'143</b>
<b>2018</b>					
Provision pour participations financières de prévention <sup>h)</sup>	25'947	13'667	- 11'275	- 1'839	26'500
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'324	0	- 916	- 514	894
Provision pour litiges en cours <sup>i)</sup>	3'500	500	- 108	- 392	3'500
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <sup>j)</sup>	1'000	0	0	- 1'000	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	3'676	122	0	0	3'798
Fonds de prévention Eléments Naturels	0	2'000	0	0	2'000
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>36'447</b>	<b>16'289</b>	<b>- 12'298</b>	<b>- 3'745</b>	<b>36'693</b>

<sup>h)</sup> La constitution comprend l'allocation de provisions pour les demandes de participations financières ainsi que le montant des compléments liés aux dossiers bouclés. L'utilisation est constituée des paiements de participations financières. La dissolution comprend les excédents enregistrés sur les dossiers bouclés.

<sup>i)</sup> En 2019 la provision a été augmentée de KCHF 500 afin de couvrir un risque supplémentaire. En 2018, la provision pour risques financiers inhérents aux litiges en cours a été utilisée et dissoute à hauteur de KCHF 500 et augmentée de KCHF 500 afin de couvrir un risque supplémentaire.

<sup>j)</sup> Voir commentaire page suivante

<b>6.4. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2019</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <sup>k)</sup>	295'607	33'122	0	0	328'729
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>295'607</b>	<b>33'122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>328'729</b>
<b>2018</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <sup>k)</sup>	293'859	21'768	- 20'020	0	295'607
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>293'859</b>	<b>21'768</b>	<b>- 20'020</b>	<b>0</b>	<b>295'607</b>

<sup>k)</sup> En 2018 la provision pour risques liés aux placements de capitaux a été dans un premier temps constituée à hauteur de KCHF 21'768 pour l'amener à sa nouvelle valeur cible, issue de l'analyse ALM réalisée en 2018. Dans un deuxième temps, compte tenu du résultat des placements (inférieurs à la moyenne) la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 20'020 conformément aux principes comptables. Ainsi le montant de la provision est provisoirement inférieur à la valeur cible.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 6<sup>j</sup>) Indications relatives au plan de prévoyance

Avantage / engagement économique et charge de prévoyance	Excédent couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Variation	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018					
Institution de prévoyance sans excédent de couverture / découvert, en faveur du personnel ECA	0	0	0	0	0	5'452	4'879	5'175	4'175
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'452</b>	<b>4'879</b>	<b>5'175</b>	<b>4'175</b>

Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2019 est de 111,0% à la date d'établissement des comptes annuels (102,6 % au 31.12.2018). L'ECA ne reconnaît pas cet excédent comme avantage économique.

Au 31.12.2019, la réserve de cotisation de l'employeur s'élève à CHF 4,8 millions (CHF 5,2 millions au 31.12.2018).

CHF 4,2 millions de cette réserve sont totalement affectés à la garantie de prestations découlant des modifications du plan de prévoyance de 2013 et 2018. Dès lors, ce montant de réserve n'est pas porté au bilan à la date de bouclage. CHF 1,7 millions (CHF 1,9 millions en 2018) sont affectés aux droits compensatoires du nouveau plan dès le 1er janvier 2018 et CHF 2,6 millions (CHF 2,8 millions en 2018) sont affectés au financement des droits transitoires des actifs au bénéfice de la modification du plan de prévoyance en 2013.

Il en résulte alors un montant non affecté estimé à CHF 0,6 million. Ce montant est porté au bilan sous la rubrique "actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur" (lié au chiffre 3)

	31.12.2019	31.12.2018
<b>7 Passifs de régularisation</b>		
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	616	664
Immeubles - Produits reçus d'avance, charges et frais de construction à payer <sup>1)</sup>	2'195	2'878
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	2'315	2'315
Divers	511	554
<b>TOTAL PASSIFS DE REGULARISATION</b>	<b>5'637</b>	<b>6'411</b>

<sup>1)</sup> En 2018, les charges à payer des immeubles comprennent un solde final de travaux dus à hauteur de KCHF 2'157.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

<b>8 Fonds cantonaux</b>		<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Secours routier</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	4'884	5'042
	+ Subvention de la Confédération	1'524	1'524
	./. Prélèvements pour les versements en faveur des communes	- 2'278	- 1'682
	+ Intérêts	0	0
	<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>4'130</b>	<b>4'884</b>
<b>Secours ferroviaire</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	812	732
	+ Subvention des gestionnaires d'infrastructures (GI)	366	366
	./. Prélèvements pour les dépenses de secours ferroviaire	- 357	- 285
	+ Intérêts	0	0
	<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>821</b>	<b>812</b>
<b>Mission SDIS ABC</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	225	0
	+ Subvention DGE	2'370	2'245
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS ABC	- 2'434	- 2'020
	+ Intérêts	0	0
	<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>161</b>	<b>225</b>
<b>TOTAL FONDS CANTONAUX</b>		<b>5'112</b>	<b>5'921</b>
<b>9 Dettes</b>			
	Fournisseurs - créanciers divers	6'664	7'236
	Dettes envers des institutions publiques	164	89
	Dettes envers des assurances sociales et dettes liées aux charges de personnel	661	467
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>7'488</b>	<b>7'792</b>
<b>10 Produits des primes nettes de réassurance</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Produits des primes</b>	Montant des primes émises, hors droit de timbre fédéral	241'103	236'159
	Réductions diverses (pertes sur débiteurs, défalcatons et remboursements)	- 1'253	- 1'401
	Réduction pour participation non contractuelle aux excédents (lié au chiffre 6.1)	- 34	- 34'822
	<b>Total</b>	<b>239'816</b>	<b>199'937</b>
	Part dédiée à :		
- l'assurance	167'872	135'951	
- la prévention et la défense incendie et secours	71'944	63'986	
<b>Primes de réassurance</b>	Incendie bâtiments et mobilier	- 4'296	- 4'263
	Eléments naturels bâtiments et mobilier	- 13'362	- 13'039
	Contribution au "Pool suisse des dommages sismiques" <sup>m)</sup>	- 4'175	- 4'099
	<b>Total</b>	<b>- 21'833</b>	<b>- 21'401</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PRIMES NETTES DE REASSURANCE</b>		<b>217'983</b>	<b>178'536</b>

<sup>m)</sup> La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool Suisse des dommages sismiques pour KCHF 4'175, respectivement KCH 4'099 en 2018. (lié au chiffre 6.2).

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

<b>11 Charges des sinistres nets de réassurance</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charges des sinistres</b>	Charges des sinistres incendie <sup>n)</sup>	- 53'309	- 41'157
	Charges des sinistres éléments naturels <sup>n)</sup>	- 42'846	- 29'975
	Variation de la provision technique pour sinistres incendie	4'271	- 8'350
	Variation de la provision technique pour sinistres éléments naturels	18'657	- 30'144
	Variation de la provision technique pour CIREN	0	0
	Variation de la provision technique pour IBNR	0	0
	<b>Total</b>	<b>- 73'227</b>	<b>-109'626</b>
<sup>n)</sup> Indemnités et frais payés y compris les corrections de la part couverte par la réassurance.			
<b>Participations des réassurances</b>	Participations réassurance sinistres incendie	500	2'321
	Participations réassurance sinistres éléments naturels	0	5'441
	<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>7'762</b>
<b>TOTAL CHARGES DES SINISTRES NETS DE REASSURANCE</b>		<b>- 72'727</b>	<b>-101'863</b>
<b>12 Prestations et participations financières de prévention, défense incendie et secours</b>			
<b>Prestations et participations financières de prévention</b>	Charges de prévention	- 9'739	- 11'822
	Variation de la provision	- 3'201	- 2'553
	<b>Total</b>	<b>- 12'940</b>	<b>- 14'375</b>
<b>Prestations et participations financières de défense incendie et secours</b>	Charges de défense incendie et secours	- 31'453	- 31'559
	Variation de la provision	- 1'640	1'430
	<b>Total</b>	<b>- 33'093</b>	<b>- 30'130</b>
<b>Contribution des compagnies privées d'assurance</b>	Selon la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurances privées (Loi sur la surveillance des assurances, LSA), versement par les compagnies d'assurance d'un montant annuel pour les biens qu'elles couvrent dans le canton de Vaud, à titre de contribution à la défense incendie.		
	<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>436</b>
<b>TOTAL PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PREVENTION, DEFENSE INCENDIE ET SECOURS</b>		<b>- 45'551</b>	<b>- 44'069</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2019	2018
<b>13 Produits divers d'exploitation</b>		
Emoluments versés par la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC)	796	736
Redevances et concessions pour les transmissions d'alarmes	1'445	1'379
Ristournes sur les excédents des compagnies de réassurance	2'385	6'866
Autres produits divers	1'383	1'083
<b>TOTAL PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</b>	<b>6'009</b>	<b>10'063</b>
<b>14 Fonds cantonaux - prélèvements et charges</b>		
<b>Prélèvements sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	2'278	1'682
Secours ferroviaire	357	285
Missions SDIS ABC	2'434	2'020
<b>Total prélèvements sur fonds cantonaux</b>	<b>5'069</b>	<b>3'988</b>
<b>Charges sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	- 2'278	- 1'682
Secours ferroviaire	- 357	- 285
Missions SDIS ABC	- 2'434	- 2'020
<b>Total charges sur fonds cantonaux</b>	<b>- 5'069</b>	<b>- 3'988</b>
<b>TOTAL FONDS CANTONAUX</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>
<b>15 Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	- 44'060	- 42'223
Charges des locaux	- 2'498	- 4'099
Charges d'équipements et de véhicules	- 483	- 467
Charges d'informatique	- 7'232	- 7'858
Autres charges	- 10'670	- 9'349
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 10'299	- 7'460
Amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles <sup>o1</sup>	- 38'220	0
Amortissement exceptionnel des immobilisations incorporelles <sup>p1</sup>	0	- 1'156
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-113'463</b>	<b>- 72'612</b>

<sup>o1</sup> Amortissements exceptionnels sur immeubles d'exploitation reclassifiés en 2019 (commenté au chiffre 2)

<sup>p1</sup> En 2018, amortissement enregistré sur certains logiciels portés au bilan dont la durée de vie a été revue à la baisse.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 16 Résultat des placements de capitaux

	2019	2018
Produits des placements de capitaux	218'483	100'816
Charges des placements de capitaux	- 62'310	-132'836
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	- 33'122	- 1'748
<b>TOTAL RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>123'051</b>	<b>- 33'768</b>

	Liquidités	Obligations en CHF Prêts, hypothèques	Obligations en ME	Actions suisses	Actions étrangères	Hedge Funds	Private Equity	Commodities	Frais non répartis *	Total titres et autres placements de capitaux	Placements immobilier suisse	Placements immobilier étranger	TOTAL
<b>2019</b>													
<b>Produits des placements de capitaux</b>													
Gains réalisés	41	2'311	2'835	17'602	30'183	5'806	8'571	450	0	67'801	0	161	67'962
Gains non réalisés	822	4'020	1'175	49'148	32'282	2'146	5'679	0	0	95'272	15'738	1'681	112'691
Produits des placements	104	2'956	1'258	5'233	6'896	26	1'057	0	0	17'530	19'096	1'203	37'829
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>967</b>	<b>9'288</b>	<b>5'268</b>	<b>71'983</b>	<b>69'362</b>	<b>7'978</b>	<b>15'307</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>180'604</b>	<b>34'834</b>	<b>3'045</b>	<b>218'483</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>													
Pertes réalisées	- 205	- 274	- 285	0	- 1'473	- 4'336	- 7'260	0	0	- 13'833	0	0	- 13'833
Pertes non réalisées	- 454	0	- 290	- 1	- 8'589	- 453	- 4'208	0	0	- 13'993	- 24'464	- 35	- 38'493
Charges des placements	- 310	- 390	- 148	- 341	- 1'088	- 384	- 447	- 22	- 216	- 3'346	- 6'489	- 38	- 9'873
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 110	0	- 110
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 969</b>	<b>- 664</b>	<b>- 722</b>	<b>- 341</b>	<b>- 11'150</b>	<b>- 5'173</b>	<b>- 11'914</b>	<b>- 22</b>	<b>- 216</b>	<b>- 31'172</b>	<b>- 31'064</b>	<b>- 73</b>	<b>- 62'310</b>
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>- 2</b>	<b>8'623</b>	<b>4'546</b>	<b>71'642</b>	<b>58'211</b>	<b>2'805</b>	<b>3'393</b>	<b>428</b>	<b>- 216</b>	<b>149'432</b>	<b>3'769</b>	<b>2'972</b>	<b>156'173</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													- 33'122
<b>RESULTAT PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>													<b>123'051</b>

<b>2018</b>													
<b>Produits des placements de capitaux</b>													
Gains réalisés	78	0	0	97	2'065	7'872	12'823	0	0	22'934	0	0	22'934
Gains non réalisés	191	0	705	265	3'803	1'298	9'461	80	0	15'803	26'659	0	42'462
Produits des placements	65	2'912	643	6'216	3'552	0	923	4	0	14'315	20'031	1'073	35'420
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>334</b>	<b>2'912</b>	<b>1'348</b>	<b>6'578</b>	<b>9'421</b>	<b>9'169</b>	<b>23'207</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>53'053</b>	<b>46'690</b>	<b>1'073</b>	<b>100'816</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>													
Pertes réalisées	- 327	- 351	- 179	- 1'260	- 741	- 10'974	- 11'707	0	0	- 25'540	- 1'824	0	- 27'364
Pertes non réalisées	- 2'628	- 5'199	- 1'069	- 27'036	- 30'788	- 3'646	- 4'084	- 2'586	0	- 77'037	- 17'610	- 2'833	- 97'479
Charges des placements	- 240	- 287	- 19	- 348	- 335	- 474	- 344	- 35	- 769	- 2'851	- 4'993	- 26	- 7'870
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 122	0	- 122
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>- 3'195</b>	<b>- 5'836</b>	<b>- 1'268</b>	<b>- 28'645</b>	<b>- 31'864</b>	<b>- 15'095</b>	<b>- 16'135</b>	<b>- 2'621</b>	<b>- 769</b>	<b>-105'428</b>	<b>- 24'549</b>	<b>- 2'858</b>	<b>-132'836</b>
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>- 2'862</b>	<b>- 2'925</b>	<b>80</b>	<b>- 22'066</b>	<b>- 22'444</b>	<b>- 5'925</b>	<b>7'072</b>	<b>- 2'537</b>	<b>- 769</b>	<b>- 52'376</b>	<b>22'141</b>	<b>- 1'786</b>	<b>- 32'020</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													- 1'748
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>													<b>- 33'768</b>

\* Frais bancaires, droits de garde non répartis

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2019	2018
<b>17 Résultat exceptionnel</b>		
Dissolution de la provision pour litiges en cours	0	392
Attribution à la provision pour litiges en cours	- 500	- 500
Produits exceptionnels	47	0
<b>TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 453</b>	<b>- 108</b>
<b>18 Contribution spéciale à l'Etat</b>		
Contribution prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN (indexée 2019: 125, 2018: 125, base 108)	- 2'315	- 2'315
<b>19 Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>a) Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers</b>		
<b>Engagement CIREN à long terme</b>		
Ce montant correspond à l'engagement maximal lui incombant en cas de dommages éléments naturels survenus sur l'ensemble du territoire suisse et pour lesquels il serait appelé à participer. Ce montant est fixé par la CIREN.	150'957	150'957
<b>b) Autres engagements conditionnels</b>		
<b>Union Intercantonale de Réassurance (UIR)</b>		
Engagement maximal statutaire		
Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital assuré. Cette obligation prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux assurés.	34'470	34'116
<b>c) Parc Scientifique et Technologique (PST)</b>		
Engagement solidaire	0	688
<b>d) Instruments financiers et placements de capitaux</b>		
Concernant les engagements conditionnels liés aux instruments financiers et placements de capitaux, le montant des contrats s'élève à :	110'193	134'188
<b>e) Autres engagements</b>		
Baux à loyers	1'313	1'313
<b>f) Private Equity</b>		
Les engagements initiaux se montent à	124'974	124'974
Les engagements non libérés du "Private Equity" se montent à :	20'664	30'241

## 20 Autres éléments

- a) Part de l'ECA sur la fortune du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques. Selon situation au 31.12.2018 : KCHF 30'753 (situation au 31.12.2017 : KCHF 30'494).  
En cas de sortie éventuelle du Pool, l'ECA aurait droit à 80% de sa part de la fortune. La part de l'ECA sur la fortune du Pool suisse n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques. De plus, il n'y a pas d'intention de sortir du Pool.
- b) L'UIR est une corporation de droit public, sans but lucratif et travaillant exclusivement pour la plupart des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse, dont l'ECA Vaud. Elle propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et éléments naturels. La part éventuelle de l'ECA sur la fortune de l'UIR n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques.
- c) L'ECA possède une limite de crédit de 35 millions pour les opérations Eurex et 2.5 millions pour les opérations dérivées sur devises et/ou métaux précieux auprès de la BCV.

## 21 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont l'Etat de Vaud, l'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool suisse des dommages sismiques, les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que la caisse de pension (lié au chiffre 6).

### Transactions avec les parties liées :

Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'Etat de Vaud  
(lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)  
Etat de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 18)

### Créances envers les parties liées :

SAN Service des automobiles et de la navigation, Centre du Nord Vaudois  
(lié au chiffre 1, rubrique prêts)

### UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)

31.12.2019	31.12.2018
23	29
2'315	2'315
334	445
7'507	11'126

## 22 Evénements postérieurs à la date du bilan

Le 31 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a identifié la propagation du COVID-19 (le "coronavirus") comme une urgence sanitaire internationale. Cet événement important survenu après la date du bilan pourrait avoir un impact financier significatif sur les comptes annuels de 2020 en termes d'évolution des marchés financiers, mais n'a pas d'incidence sur les états financiers de 2019.

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes annuels n'est à signaler jusqu'au 14 mai 2020, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration.



Tél. +41 21 310 23 23  
Fax +41 21 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle SC-B - Epalinges  
Case postale 7690  
1002 Lausanne

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud

**Etablissement d'assurance contre  
l'incendie et les éléments naturels  
du Canton de Vaud (ECA)**

Pully

**Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels 2019**

(période du 1.1. au 31.12.2019)

Le 14 mai 2020  
9922/17192360/21511694/5  
RMB/JGE/mbe

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud

### **Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully**

#### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels.

#### **Autre information**

Les comptes annuels de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans son rapport du 21 mars 2019.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 14 mai 2020

BDO SA



René-Marc Blaser  
Expert-réviseur agréé



Jürg Gehring  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable